

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 novembre 2022

Convocation du **09/11/2022**

Date de publication : 18/11/2022

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **035**

Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-deux, et le mardi quinze novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **034-151122**

**OBJET : DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

Approbation de la Convention de Prestation de Service entre la Commune d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à la mutualisation de la fonction de Délégué à la Protection des Données.

PRESENTS :

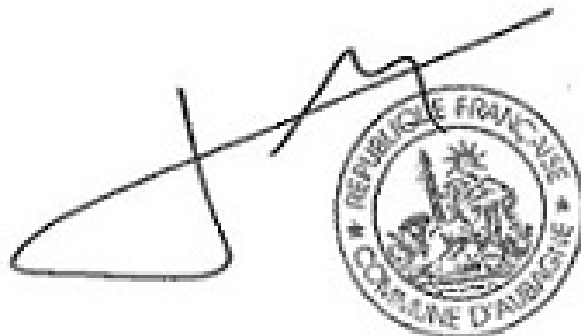
Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Madame MORINIÈRE Valérie, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Monsieur CANTARINI Stéphane, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA Dominique, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame BOUGEAREL Michèle, Monsieur PERRINTOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Madame MORFIN Geneviève), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221115-151122_34-DE
Reçu le 21/11/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
21/11/2022



Délibération n° 034-151122 du Conseil Municipal du 15 novembre 2022 (suite)

CHAMLA Franck-Clément), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur KOURICHI Zarick), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Monsieur CHERIET Ahmed (donne pouvoir à Monsieur SALONE Arthur), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir à Madame BOUGEAREL Michèle), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Le règlement de l'Union Européenne 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016 impose à toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (Data Protection Officer : DPO).

Le contrat actuel de DPO externalisé arrive à son terme au 30 Novembre 2022.

Le règlement Général sur la Protection des Données prévoit la possibilité de désigner un seul DPO pour plusieurs organismes publics.

Au regard du volume important des obligations issues du RGPD, la mutualisation de cette mission avec la Métropole d'Aix-Marseille-Provence présente un intérêt certain.

La Métropole Aix-Marseille-Provence propose une prestation de DPO mutualisé aux communes membres qui en font la demande.

Le coût de cette prestation est fixé par délibération du Conseil de Métropole en fonction de la strate démographique, soit pour la commune un tarif annuel de 14.500 euros la première année et 12.000 euros pour les années suivantes. La durée de la convention est fixée à 3 ans.

Cette délibération propose d'approuver la convention de prestation de service entre la commune d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à la mutualisation de la fonction de Délégué à la Protection des Données annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221115-151122_34-DE
Reçu le 21/11/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
21/11/2022



Délibération n° 034-151122 du Conseil Municipal du 15 novembre 2022 (suite)

VU le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

VU la Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

VU le Décret n° 2019-536 du 29 Mai 2019 modifié pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

VU la délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° IVIS 003-10493/21/CM du 7 Octobre 2021,

CONSIDERANT le terme du contrat actuel de DPO externalisé avec la Commune d'Aubagne,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER les termes de la convention de prestation de service entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune d'Aubagne relative à la mutualisation de la fonction de Délégué à la Protection des Données ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention de mutualisation ;

ARTICLE 3 : d'INSCRIRE les crédits correspondant au Budget Primitif 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221115-151122_34-DE
Reçu le 21/11/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
21/11/2022

